

Nom :
Prénom :

Classe :
Date :

LES ACTEURS DE LA JUSTICE

tableau à compléter par groupe de 2 élèves avec le site
<http://www.ado.justice.gouv.fr>

1. Cherche la signification des 2 mots soulignés dans le lexique en haut de la page du site ado justice :

Aujourd'hui, la justice évolue avec la société :

L'avortement était un délit et ne l'est plus aujourd'hui. Le viol est devenu un crime.

délit :

crime :

2. Depuis la page d'accueil, clique sur « Qui fait quoi ? » et cherche les informations pour compléter le tableau ci-dessous. Pense à cliquer sur les mots en gras qui donnent des explications qui ne sont pas toujours sur les pages (en particulier pour les différents juges)

Nom du métier	Catégorie : mettre la ou les lettres qui correspondent M = Magistrat préciser s'il est assis (siège) ou debout (parquet) A = Auxiliaire de justice	Rôle dans la justice : Résumer en quelques idées courtes ce que vous trouvez dans les pages du site	
Avocat			
Expert judiciaire			
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse			
Greffier	(est à classer dans 2 catégories)		
Huissier			

Juge (par ex au tribunal de grande instance)			
Juge pour enfants			
Juge d'instruction			
Juge des affaires familiales			
Juge d'application des peines			
Procureur de la République			

Les professionnels de la justice

LES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE:

1) Reliez chaque professionnel à l'action qui lui convient:

Les professionnels

- Le juge •
- Le greffier •
- L'avocat •
- L'officier de police judiciaire •
- Le procureur de la République •
- L'huissier •
- Le juge d'instruction •

Leurs actions

- Au cours du procès, il demande aux juges d'appliquer la loi et il requiert une peine.
- Il écoute, il conseille, il défend son client.
- Il note le déroulement du procès et tous les débats.
- Il instruit une affaire en cherchant des preuves.
- Il prononce le jugement.
- Il interroge le suspect au commissariat.
- Il est chargé d'exécuter les décisions de justice: il procède par exemple aux saisies et aux expulsions.

2) Après avoir noté les définitions de « magistrats » et d' « auxiliaires de justice » placez les professionnels de justice dans la case qui convient:

Magistrats	
Auxiliaires de justice	

Correction

Les professionnels de la justice

LES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE:

1) Reliez chaque professionnel à l'action qui lui convient:

Les professionnels

Le juge
Le greffier
L'avocat
L'officier de police judiciaire
Le procureur de la République
L'huissier
Le juge d'instruction

Leurs actions

Au cours du procès, il demande aux juges d'appliquer la loi et il requiert une peine.
Il écoute, il conseille, il défend son client.
Il note le déroulement du procès et tous les débats.
Il instruit une affaire en cherchant des preuves.
Il prononce le jugement.
Il interroge le suspect au commissariat.
Il est chargé d'exécuter les décisions de justice: il procède par exemple aux saisies et aux expulsions.

2) Après avoir noté les définitions de « magistrats » et d' « auxiliaires de justice » placez les professionnels de justice dans la case qui convient:

Magistrats	Rendre la justice et veiller au respect des textes législatifs et réglementaires, telles sont les missions du magistrat. Si cette profession attire de nombreux candidats, elle reste extrêmement difficile d'accès. le juge, le greffier, l'officier de police judiciaire, le procureur de la république et le juge d'instruction.
Auxiliaires de justice	Professionnel du droit qui concourt au fonctionnement de la Justice et exerce généralement une profession libérale. Exemples : avocats, avoués, huissier de justice, experts judiciaires

Leçon 6 :

A retenir :

Les acteurs de la justice :

=> **Le ministre de la Justice**, qu'on appelle aussi **le Garde des Sceaux** dirige le **Ministère de la Justice** qu'on appelle aussi la **Chancellerie**.

=> **La magistrature** (l'ensemble des magistrats du Ministère de la Justice)

Les magistrats travaillent pour le Ministère de la Justice. Ils sont fonctionnaires. Ils n'ont pas le droit de grève. Ils ne font pas tous le même travail. Il y a :

- **les magistrats du siège** ou **le Siège**. Ils ont ce nom parce qu'ils sont assis au tribunal. Ce sont les juges. Ils décident des peines (des punitions). Ils ont un nom différent pour chaque tribunal (Présidents, assesseurs, ...)

- **les magistrats du parquet** ou **le Parquet**. C'est l'ensemble des magistrats qui travaillent debout. Ils représentent l'Etat et réclament l'application de la loi. Ils changent de nom selon les tribunaux ; ils sont : Procureur de la République, avocat général, ou substitut

=> **Les auxiliaires de la Justice**

a- **Les avocats** (c'est une profession libérale). Ils défendent les personnes, ils les conseillent sur le plan juridique (ils leur expliquent la loi). Ils représentent les personnes devant le juge au tribunal. Ils ne sont pas fonctionnaires. On doit les payer. Le salaire est libre.

b- **Les greffiers**. Ils sont fonctionnaires. Ils écrivent tout ce qui se passe dans une audience.

d- **Les huissiers** (c'est une profession libérale) Ils apportent aux personnes convoquées l'ordre de se présenter à la justice ; ils font des constats qui peuvent servir de preuves. Ils font aussi appliquer les décisions des juges : par exemple, les huissiers vont chez des gens qui doivent de l'argent à d'autres personnes. Les huissiers obligent ces gens à payer.

e- **Les experts** ce sont des personnes qui exercent une profession en médecine ou en architecture par exemple. Ils donnent des avis techniques pour aider le juge.

